



Affiché le

05 MAI 2025

ARRETE MUNICIPAL n°37/2025

**Interdiction de stationnement le mercredi 7 mai 2025
Travaux de peinture réalisés par la société SIGNAPOSE**

Le Maire de la Commune de Frossay, (Loire-Atlantique),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L.2213-1 et L. 2213-2,

VU les articles R 411-8, R 411-25 et R 411-26 du Code de la Route,

VU le Code Pénal et notamment son article R.610-5,

Considérant qu'il convient de réglementer temporairement, par mesure de sécurité, le stationnement des véhicules à Frossay, pour permettre le bon déroulement des travaux de traçage au sol de la société SIGNAPOSE le mercredi 7 mai 2025,

A R R E T E

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur les places de stationnement situés :

- Rue Antoine de Saint Exupéry
- Rue de la Paix (parking devant l'école Montfort)

lors de l'intervention de l'entreprise SIGNAPOSE, le mercredi 7 mai 2025 de 8H00 à 17H00.

Article 2 : Ces interdictions seront signalées aux usagers par des panneaux réglementaires, déposés par l'entreprise procédant aux travaux.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le non-respect par un automobiliste de l'interdiction de stationner prévue à l'article 1 pourra faire l'objet d'une mise en fourrière du véhicule aux frais du propriétaire.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis à la Gendarmerie, à la Police Municipale, au demandeur.

Le 5 mai 2025



Le Maire,

Sylvain SCHERER